

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 juin 2008
(convocation du 16 juin 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45
M. DUPRAT Christophe à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. CAZENAVE Charles
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. PUJOL Patrick à M. SOUBIRAN Claude
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT J-Jacques à partir de 11 h 30
M. BAUDRY Claude à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS à partir de 11 h 30
M. COUTURIER J-Louis à Mme FOURCADE Paulette jusqu'à 10 h 30
M. CHARRIER Alain à M. GUILLEMOTEAU à partir de 11 h 30
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan
M. DAVID J-Louis à M. GAUZERE J-Marc à partir de 11 h 15
M. DELAUX Stéphan à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine à partir de 11 h 30
M. DUPOUY Alain à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme EWANS M-Christine à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 30

M. FAVROUL J-Pierre à M. SEUROT Bernard à partir de 10 h 30
M. FAYET Guy à M. GARNIER Jean-Paul
M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 11 h 30
M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain à partir de 11 h 00
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme PARCELIER Muriel à Mme SAINT ORICE Nicole jusqu'à 11 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REIFFERS Josy à M. BRON J-Charles à partir de 10 h 30
M. ROBERT Fabien à M. CAZABONNE Didier
M. SAINTE MARIE Michel à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 30
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10 h 45
M. TRIJOLET Thierry à Mme DELTIPLE Laurence à partir de 11 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Travaux courants de voirie 2009-2013 - Appel d'offres - Autorisations

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin d'assurer la réalisation des travaux courants de voirie pour les 4 années à venir, concernant notamment les petites interventions, la maçonnerie, les chaussées, les pavages, l'asphalte, les clôtures, etc, il convient, en application notamment des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, de lancer un appel d'offres ouvert, au niveau européen, pour l'attribution de ces prestations dans le cadre de marchés à bons de commandes, en application des dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Le recours à ce type de procédure, résulte de la nécessité de répondre à la grande diversité des interventions, en divers milieux et au rythme des besoins, étalés dans le temps ou dépendant de contraintes extérieures ; étant précisé que les opérations présentant une certaine importance et une certaine homogénéité, n'entrent pas dans ce dispositif et font l'objet d'appels à concurrence spécifiques.

Il résulte également de la nécessité de faire face aux actions de maintenance et de sécurité sur 2540 Km de voies, constituant par essence des opérations non prévisibles ou urgentes et non réalisables par les équipes de régie communautaires.

Par ailleurs, compte tenu de l'importance du territoire communautaire (55.000 hectares, 27 Communes), il n'apparaît pas possible de confier ces travaux à une seule entreprise.

C'est pourquoi il a été retenu le principe de 30 lots, correspondant notamment à des travaux de nature différente, tant par leur objet, que par les milieux dans lesquels ils s'exécutent et qui ont déjà justifié le découpage du territoire communautaire en circonscriptions géographiques, regroupant plusieurs communes de nature voisine.

En outre, les lots 19 à 27 nécessitent, pour les entreprises retenues, la mobilisation rapide de moyens de nature à faire face aux fortes intempéries (inondations, neige, etc), ce qui implique un recours à des entreprises de tailles diverses et va dans l'intérêt de l'allotissement, lequel doit, du point de vue des principes des Marchés Publics, être de nature à faciliter l'accès des P.M.E. à la commande publique et à augmenter le nombre de compétiteurs.

La répartition des lots établis sur ces bases, donnerait lieu à 30 marchés, comme suit :

Lot	Désignation	Montant en euros (H.T.) pour 4 ans	
		Minimum	Maximum
1	Petites interventions - 1ère circonscription	200 000	2 300 000
2	Petites interventions - 2ème circonscription	800 000	3 100 000
3	Petites interventions - 3ème circonscription	800 000	3 100 000
4	Petites interventions - 4ème circonscription	800 000	3 100 000
5	Petites interventions - 5ème circonscription	800 000	3 100 000
6	Petites interventions - 6ème circonscription	800 000	3 100 000
7	Petites interventions - 7ème circonscription	800 000	3 100 000
8	Petites interventions - 8ème circonscription	1 000 000	4 000 000
9	Petites interventions - 9ème circonscription	1 000 000	4 000 000
10	Maçonnerie - 1ère circonscription	2 800 000	12 000 000
11	Maçonnerie - 2ème circonscription	2 800 000	12 000 000
12	Maçonnerie - 3ème circonscription	2 800 000	12 000 000
13	Maçonnerie - 4ème circonscription	2 800 000	12 000 000
14	Maçonnerie - 5ème circonscription	2 800 000	12 000 000
15	Maçonnerie - 6ème circonscription	2 800 000	12 000 000
16	Maçonnerie - 7ème circonscription	2 800 000	12 000 000
17	Maçonnerie - 8ème circonscription	3 200 000	14 000 000
18	Maçonnerie - 9ème circonscription	3 200 000	14 000 000
19	Chaussée - 1ère circonscription	2 800 000	12 000 000
20	Chaussée - 2ème circonscription	2 800 000	12 000 000
21	Chaussée - 3ème circonscription	2 800 000	12 000 000
22	Chaussée - 4ème circonscription	2 800 000	12 000 000
23	Chaussée - 5ème circonscription	2 800 000	12 000 000
24	Chaussée - 6ème circonscription	2 800 000	12 000 000
25	Chaussée - 7ème circonscription	2 800 000	12 000 000
26	Chaussée - 8ème circonscription	3 200 000	14 000 000
27	Chaussée - 9ème circonscription	3 200 000	14 000 000
28	Pavage et dallage en pierre naturelle (9 circonscriptions)	2 000 000	10 000 000
29	Asphalte (9 circonscriptions)	2 000 000	10 000 000
30	Clôtures (9 circonscriptions)	2 000 000	10 000 000
	TOTAUX	65 000 000	282 900 000

Compte tenu des montants en jeu, la publicité se fera au niveau Européen

Ces marchés seront conclus pour une période de 4 ans à compter de leur date de notification, chaque partie pouvant décider de mettre un terme à l'un ou plusieurs des contrats à l'issue de chaque période annuelle.

Les dépenses seront imputées sur les budgets des exercices 2009 à 2013 et notamment :

Chapitre: 023, Article: 2315, Fonction: 8220,
Chapitre: 011, Article: 61523, Fonction: 8222, CRB: O100, Programme: GEO,

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- entériner les documents de la consultation (*dossier consultable par les Conseillers Communautaires à la Direction Opérationnelle Voirie Circulation Proximité (tour Aquitaine), en application des articles L.2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales*) ;

- décider le lancement de l'appel d'offres correspondant

et autoriser Monsieur le Président :

- à signer les marchés à intervenir avec les entreprises qui auront émis les propositions économiquement les plus avantageuses en réponse à l'appel d'offres ouvert, lancé en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics et, en cas d'insuccès de cet appel, à procéder à la recherche d'entreprises, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit par marchés négociés conformément aux dispositions de l'article 35 I 1° ou de l'article 35 II 3° dudit Code ;

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 JUILLET 2008**

PUBLIÉ LE : 8 JUILLET 2008

M. ALAIN DAVID